

**Liberté-Egalité-Fraternité**

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 5 -cinq-

Absent : 0 -zéro-

convocation : 20/03/2025

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le sept avril mars deux mille vingt minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. ANRIGO Michel, Maire de Coustouges

Étaient présents outre le Maire sus nommé

MM Adjoint et les conseillers municipaux : MIRALLES Richard, IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, et BECK Martine

A été nommé secrétaire : MIRALLES Richard

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

## Approbation du Compte de Gestion - Exercice 2024

### Budget principal de la commune- M57-

#### **Le Maire,**

Rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Approuve le compte de gestion de Mme GARCIA Sandrine, Inspecteur Divisionnaire FiP Classe normale et Mme HAAZ Sandrine Inspecteur divisionnaire FiP Classe normale pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus**

**Michel Anrigo, Maire de Coustouges**

